



☎ : 02. 31. 52. 34. 50

E-mail : [assoc@cormellesleroyal.fr](mailto:assoc@cormellesleroyal.fr)

Vous devez compléter :

- 1) la fiche famille (une par famille) Page 3
- 2) la fiche d'inscription CANTINE , si votre enfant y prend ses repas (une par enfant) Page 4
- 3) la fiche d'inscription GARDERIE si votre enfant va à la garderie (une par enfant) Page 4

***A titre indicatif, ci-après, les tarifs appliqués en 2010/2011 sont susceptibles d'être revus par le Conseil municipal en juin 2011 pour la rentrée 2011/2012.***

<b>CANTINE</b>				
<b>Année 2011/2012</b>	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C
<b>Quotient Familial CAF</b>	au dessus de 890 €	de 630 € à 889 €	de 500 € à 629 €	inférieur à 500 €
Repas enfant élémentaire	3,01 €	2,00 €	1,00 €	0,50 €
Repas enfant maternelle	2,83 €	2,00 €	1,00 €	0,50 €
Panier repas	0,63 €			

**Détermination du tarif applicable à la famille :**

**Si vous percevez des prestations familiales de la CAF**

- Nous fournir un relevé des prestations familiales (à la date de l'inscription) qui indique votre quotient familial.
- Vous pouvez obtenir ce relevé avec votre numéro d'allocataire, votre code confidentiel et la date de naissance de la personne qui perçoit les allocations
  - **Sur le site internet de la caf,**
  - **Sur une borne CAF en libre service :**
    - *les plus proches :*
    - le centre socio culturel de la Grâce de Dieu Avenue Père Charles Foucaud à Caen
    - le centre socio culturel 18 Rue Pierre Curie à Mondeville.
  - En appelant le serveur vocal de la CAF : 08.20.25.14.10.

**Si vous ne percevez pas de prestations familiales de la CAF**

- Nous fournir votre dernier avis d'imposition.

Si ces documents ne sont pas joints, votre dossier sera cependant considéré complet, et le tarif plein sera appliqué.

<b>GARDERIE</b>	
Service du matin, de 7h30 à 8h20	1,32 €
Service du soir, de 16h30 à 17h15	1,32 €
Service du soir, de 17h15 à 18h00	1,32 €
Service du soir, de 18h00 à 18h30	1,32 €

**Fonctionnement de la garderie :**

La garderie est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 30 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 18 h 30. Cependant la présence journalière des enfants ne peut excéder 2 heures.

Dans le cadre de la garderie et selon le même tarif, pour les élèves de CE1 au CM2, il est organisé une étude surveillée, pour les parents qui le souhaitent.